



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-23212>

Département(s) de publication : **43**

Annonce n° **26-23212**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : RETOURNAC

Adresse : 16, Rue de l'hôtel de ville, 43130 RETOURNAC

Coordonnées :

Téléphone : 0471594100

Courriel : mairie@ville-retournac.fr

Adresse internet : <https://www.ville-retournac.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics.cdg43.fr>

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Activité principale :

Environnement

Code NUTS : FRK13

Section 2 - Communication

L'accès aux documents du marché est restreint . De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://marchespublics.cdg43.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Section 3 - Description du marché

Intitulé : Concession/Délégation de Service Public du service de l'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Retournac

Numéro de référence : 2026CDG113-77

CPV - Objet principal : 90400000

Type de marché : Services

Description succincte : Concession/Délégation de Service Public du service de l'assainissement collectif sur le territoire de la Collectivité. La procédure de sélection des candidatures et des offres s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 1411-1 et R. 1411-1 et suivants du Code général des

collectivités territoriales (CGCT) et à la troisième partie du code de la commande publique. Le Déléataire sera chargé de la gestion du service public à compter du 1er janvier 2027 et pour une durée de base de 9 ans. Les candidats pourront proposer en variante une durée différente justifiée par leurs prestations ou par le montant des investissements prévus au contrat. Les missions confiées au futur Déléataire sont : exploiter à ses risques et périls le service public de l'assainissement collectif (collecte, transfert, traitement des effluents et élimination des sous-produits) sur le territoire de la Collectivité avec une obligation de résultat quant à la continuité et la qualité du service, assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement et le gros entretien, des installations ouvrages et équipements, pratiquer une surveillance régulière et systématique du service (intervention d'urgence 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, 365 jours par an), assurer la gestion des relations et de la facturation avec les abonnés du service, renseigner le système d'information géographique (SIG) en tenant compte des nouvelles réglementations, produire les rapports annuels d'activité

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 90400000

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRK13

Lieu principal d'exécution ou de livraison : Commune de Retournac

Description des prestations : La procédure de sélection des candidatures et des offres s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 1411-1 et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la troisième partie du code de la commande publique. Le Déléataire sera chargé de la gestion du service public à compter du 1er janvier 2027 et pour une durée de base de 9 ans. Les candidats pourront proposer en variante une durée différente justifiée par leurs prestations ou par le montant des investissements prévus au contrat.

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Durée de la concession : 108 mois à compter de la notification du marché.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :

Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Le dossier de candidature devra au minimum comprendre les justificatifs visés aux points suivants : nom, numéro de téléphone et mail de la personne suivant le dossier ; attestation sur l'honneur du respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ; extrait K bis ; attestations fiscales conformes à l'article R.3123-18 et l'annexe n°4 du CCP ; attestations sociales conformes à l'article R.3123-18 et l'annexe n°4 du CCP ; déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-14 du CCP, et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18, L.3123-19 et L.3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-8 du même code sont exacts

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Le dossier de candidature devra au minimum comprendre les justificatifs visés aux points suivants : nom, numéro de téléphone et mail de la personne suivant le dossier ; attestation sur l'honneur du respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs

handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ; extrait K bis ; attestations fiscales conformes à l'article R.3123-18 et l'annexe n°4 du CCP ; attestations sociales conformes à l'article R.3123-18 et l'annexe n°4 du CCP ; déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-14 du CCP, et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18, L.3123-19 et L.3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-8 du même code sont exacts

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : les garanties professionnelles et financières des candidats, le respect par les candidats de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail, leur aptitude à assurer la continuité du service public en cause, et l'égalité des abonnés devant ledit service public

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : garanties financières : bilans et comptes de résultat des 3 dernières années (2024, 2023 et 2022), attestations de banques, attestations d'assurances en cours de validité, responsabilité civile et professionnelle, chiffre d'affaires global et pourcentage du chiffre d'affaires correspondant aux contrats de concessions /délégations de service public

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : les garanties professionnelles et financières des candidats, le respect par les candidats de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail, leur aptitude à assurer la continuité du service public en cause, et l'égalité des abonnés devant ledit service public

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : garanties professionnelles : références et certificats de capacité de moins de trois ans de collectivités ayant délégué des services publics de taille comparable ; certifications éventuelles du candidat pour la gestion des services délégués (normes ISO ou documents équivalents) ; aptitude à assurer la continuité du service public ainsi que l'égalité des abonnés devant ce service : organisation commerciale et technique (localisation agence gestionnaire du contrat, moyens humains, matériels, etc.), organisation clientèle, organisation de la gestion de crise ;

Informations sur les concessions réservées :

Marché non réservé

Section 5 - Procédure

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

Renseignements d'ordre administratif

Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 16/04/2026 à 15:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il s'agit d'un marché renouvelable

Informations complémentaires : Les candidatures doivent être transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur de la Collectivité, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.cdg43.fr>

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Adresse : 6 cours Sablon, CS 90129, 63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Coordonnées :

Téléphone : 0473146100

Télécopieur : 0473146122

Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Adresse internet : <https://clermont-ferrand.tribunal-administratif.fr/>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/03/2026